

## COMMUNE DE VERNIER

### PROJET DE RÉSOLUTION

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

#### **La sécurité de nos cyclistes nous importe**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 22 février, le groupe Extinction Rebellion a prolongé, à la peinture, une bande cyclable à l'avenue de Pailly, à Vernier, constatant l'inaction des promesses étatales et mettant en exergue des lacunes relatives aux voies cyclables.

Cet axe routier, à l'instar d'autres tronçons sur notre Commune, est particulièrement dangereux. Il est rappelé que, pour les pistes cyclables avec des itinéraires à très fort trafic automobile ou à fort potentiel de cyclistes, la continuité de l'aménagement dans les carrefours est cruciale pour l'attractivité et la sécurité de l'itinéraire<sup>1</sup>.

Il est de notre devoir d'écouter les défauts mis en exergue par la société civile et de protéger les usagers et usagères de l'espace public.

Il sied de rappeler que la Constitution fédérale (art. 88) garantit les réseaux de voies cyclables, et la loi fédérale sur les voies cyclables, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, prévoit à son art. 6 (lettres c, d et e) qu'il appartient au Canton de veiller à ce que :

- les réseaux disposent de voies cyclables sûres et séparent le trafic cycliste du trafic motorisé et de la mobilité piétonne lorsqu'une telle séparation est réalisable et opportune ;
- les réseaux soient dotés de voies cyclables de qualité homogène ;
- les réseaux soient attrayants.

L'argument du Département des infrastructures<sup>2</sup> contre la modification de cet axe, selon lequel cet axe ne pouvait être modifié « pour des raisons de sécurité », prête le flanc à la critique, faisant lourdement fi de la sécurité des cyclistes.

Le second argument du Département, selon lequel le schéma de circulation du secteur sera en tout état revu dans environ trois ans, avec l'arrivée du bus à haut niveau de service, est insatisfaisant au regard de nos devoirs de protection de notre population. L'attente de trois ans pour la mise en conformité d'un tronçon routier est inacceptable, dans la mesure où - preuve en est par l'action d'Extinction Rebellion du 22 février 2022 - il peut être résolu moyennant la force humaine de quatre personnes en moins d'une heure trente, soit la durée nécessaire à apposer la peinture signalétique nécessaire, et ce pour un coût dérisoire en comparaison avec les coûts engendrés par les dérèglements climatiques à venir. En effet, selon une discussion avec une entreprise active dans le domaine de la signalisation et du marquage routier en Suisse, avec une succursale présente à Genève, le coût de ce travail est estimé à moins de CHF 3'000.00 HT.

Ce délai publiquement annoncé est d'autant plus choquant, et au demeurant incompatible avec l'urgence climatique déclarée par le Conseil d'Etat<sup>3</sup>, ainsi qu'en égard aux objectifs climatiques ambitieux du Canton, à savoir :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire cantonal de 60 % d'ici à 2030<sup>4</sup>, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050<sup>5</sup>, et
- la réduction de 40 % du trafic individuel motorisé à l'horizon 2030<sup>6</sup>.

<sup>1</sup>[https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SPCH/routes/Documents/PDCMC\\_Annexe3\\_Principes\\_conception\\_am%C3%A9nagement.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SPCH/routes/Documents/PDCMC_Annexe3_Principes_conception_am%C3%A9nagement.pdf) , page 18

<sup>2</sup> Le Temps, *Le canton de Genève dépôse plainte contre la section locale d'Extinction Rebellion*, le 22 février 2023 : <https://www.letemps.ch/suisse/geneve/canton-geneve-depose-plainte-contre-section-locale-dextinction-rebellion>

<sup>3</sup> Décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2019 : <https://www.ge.ch/dossier/transition-energetique-geneve/defis-objectifs-energetiques-cantonaux/urgence-climatique-objectifs-cantonaux>

<sup>4</sup> <https://www.ge.ch/dossier/developpement-durable-actions/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030/changement-climatique>

<sup>5</sup> <https://www.ge.ch/document/communique-presse-du-conseil-etat-du-4-decembre-2019#extrait-18390>

<sup>6</sup> <https://www.ge.ch/document/objectif-neutralite-carbone-présentation-du-plan-climat-cantonal-renforce>

Il importe, en conformité avec la politique de promotion de la mobilité douce de Vernier, d'offrir des conditions favorables à la circulation des vélos, telles que par la mise en œuvre de voies expresses cyclables<sup>7</sup>, afin d'exploiter le potentiel considérable de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**déclare :**

- 1 rappeler au Conseil d'État que la sécurité des cyclistes est primordiale et s'inscrit dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, dont le développement est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques imminents ;
- 2 inviter le Conseil d'État à prendre connaissance des axes dangereux, difficilement praticables ou désécurisant pour les cyclistes, identifiés par la société civile, en dialoguant avec les associations de promotion de mobilité douce et cyclable, telles que PROVÉLO et ACTIF-TRAFFIC (liste non exhaustive) ;
- 3 inviter le Conseil d'État à entreprendre immédiatement toutes les mesures pour sécuriser les tronçons problématiques et de garantir une meilleure praticabilité des espaces cyclables, tout en veillant à la sécurisation des autres espaces utilisés par des modes décarbonées, tels que les espaces piétons ;
- 4 inviter le Conseil d'État à privilégier la mise en œuvre de voies expresses cyclables afin de permettre aux cyclistes de se déplacer rapidement et de manière sûre, sans prétéritier l'accessibilité aux autres formes de mobilité douce.

Sophie BOBILLIER, Cédric BRINER, Clarisse DI ROSA,  
Thérèse OSMAN WATA, Anne COMPAGNON  
KAUFMANN, Barbara LANZILAO  
Conseiller-ères municipal-es

Vernier, le 27 février 2023

---

<sup>7</sup> Office fédéral des routes, OFROU, 2015 :  
[https://www.velokonferenz.ch/download/pictures/ed/t5wkylpa9ai7j97tfa91wufswklvh/voies\\_express\\_velo\\_2015.pdf](https://www.velokonferenz.ch/download/pictures/ed/t5wkylpa9ai7j97tfa91wufswklvh/voies_express_velo_2015.pdf)